

**ARRETE MUNICIPAL N° 2018_136
COUPURE DE VOIE RUE DE LA VEILLERIE ET CIRCULATION PERTURBEE RUE DES MARRONNIERS
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PHASE 8**

Le Maire de la ville de Monéteau,

Vu les articles L 2213.1 – L 2213.2 et L 2213.3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°004/CDY/ATR AUXERRE/2018 du Conseil Départemental,

Considérant la demande de la société INEO Réseaux Est sise 76 avenue Raymond Poincaré – BP 37851 – 21078 Dijon cedex ;

ARRETE

Article 1^{er}

Les travaux d'assainissement à Sougères-sur-Sinotte engendreront :

- une circulation perturbée rue des Marronniers du 30 avril au 4 mai 2018.
- une coupure de voie rue de la Veillerie du 14 au 31 mai 2018.

Article 2

Le barriérage, le balisage et la signalisation réglementaire seront mis en place par la société INEO Réseaux Est, entreprise chargée des travaux, à savoir :

- *Coupure de voie rue de la Veillerie :*
 - des panneaux de signalisation « route barrée » seront mis en place aux extrémités de la rue.

Article 3

Les riverains de cette rue seront autorisés à accéder à leurs propriétés en fonction de l'avancement des travaux sans pouvoir stationner sur la voie publique.

Article 4

Les bus scolaires circulant à Sougères sur Sinotte et Pien devront emprunter l'itinéraire suivant dans les deux sens de circulation : rue des Prés ⇨ rue Saint Laurent ⇨ Monéteau.

Des arrêts de bus provisoires seront mis en place au droit des 16 et 17 rue Saint Laurent, jusqu'à la fin des travaux.

Article 5

Les services de la collecte des ordures ménagères sont autorisés à déposer des bacs de collecte aux extrémités de la rue de la Veillerie.

Article 6

Les dispositions prises aux articles 1^{er} et 2 prendront effet dès la mise en place de la signalisation et cesseront dès la dépose de celle-ci.

Article 7

Le présent arrêté sera affiché dans la mairie de la commune concernée et aux extrémités du chantier.

Article 8

Monsieur le Maire de Monéteau ainsi que tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- INEO Réseaux Est
- Police municipale
- Gendarmerie de Seignelay
- Services techniques municipaux
- SDIS
- Communauté de l'Auxerrois
- ATR
- TRANSDEV

Fait à Monéteau, le 26 avril 2018



Le Maire,

Robert BIDEAU